



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pratiques trompeuses et frauduleuses de l'industrie de l'eau en bouteille

Question écrite n° 14834

Texte de la question

Mme Clémence Guetté attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les révélations de la cellule investigation de *Radio France* sur les pratiques trompeuses et frauduleuses de l'industrie de l'eau en bouteille. L'article intitulé « Plusieurs producteurs d'eau en bouteille ont filtré illégalement leur eau pour masquer une contamination » révèle que « la multinationale suisse Nestlé, qui détient à elle seule plus d'un tiers du marché des eaux en bouteille en France » a reconnu, en 2021, lors d'un rendez-vous avec le cabinet de la ministre de l'industrie d'alors, Agnès Pannier-Runacher, « avoir recours à des traitements non conformes ». Mme la députée souhaite ainsi savoir pourquoi le Gouvernement n'a pas immédiatement informé la justice à ce sujet. Par ailleurs, l'article mentionné ci-dessus fait état d'un témoignage du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), indiquant que le Gouvernement a autorisé, « à la demande de l'industriel [Nestlé] (...) la possibilité d'autoriser par modification des arrêtés préfectoraux la pratique de la microfiltration inférieure à 0,8 micron ». En conséquence, elle l'interroge sur l'ampleur de l'influence du *lobbying* des multinationales de l'eau quant à l'évolution de la réglementation en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14834

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 mai 2024

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 772

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)